



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

N° 15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet mis en délibération : Nouveau label "Information Jeunesse"

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

Le jeudi 21 mars 2024 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 15 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS : 47

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLARD, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Dorine BOURNETON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Denys ALAPETITE, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Madame Geneviève TEIL.

EXCUSES REPRESENTE(S) : 8

Monsieur Emmanuel BAVIERE qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARQUEZ, Monsieur Thomas CLEMENT qui a donné pouvoir à M. Philippe TELLINI, Monsieur Olivier CARAGE qui a donné pouvoir à M. André DE BUSSY, Madame Cathy VEILLET qui a donné pouvoir à M. Alain MATHIOUDAKIS, Monsieur Philippe MARAVAL qui a donné pouvoir à Mme Charlotte LUKSENBERG, Madame Marie-Noëlle CHAROY qui a donné pouvoir à M. Pascal LOUAP, Monsieur Hilaire MULTON qui a donné pouvoir à M. Antoine DE JERPHANION, Monsieur Evangelos VATZIAS qui a donné pouvoir à Mme Baï-Audrey ACHIDI.

M. Yann-Maël LAHRER a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur.

« Mes chers collègues,

Il convient de solliciter le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) des Hauts de Seine pour obtenir une nouvelle labélisation du Bureau Information Jeunesse (BIJ) de la Ville.

Il est rappelé que la mission principale du Bureau Information Jeunesse est d'informer et de conseiller l'ensemble des jeunes en respectant trois grands principes : l'anonymat, la gratuité et le libre accès à la structure.

Le Bureau Information Jeunesse de Boulogne-Billancourt, lieu de ressources et d'information en direction des jeunes, vise également à les soutenir et les accompagner dans leurs projets touchant à, l'emploi et la formation, l'organisation des études, l'accès aux droits, la santé, la mobilité européenne et internationale, la culture, les loisirs, et met les jeunes en contact avec de nombreuses structures avec lesquelles il a lié des relations de travail, favorisant ainsi l'accès à leur autonomie.

La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 a fait inscrire dans le code du travail, dans sa partie relative à l'orientation professionnelle tout le long de la vie, la garantie pour les jeunes, d'accès à une information généraliste, objective, fiable et de qualité ayant trait à tous les aspects de leur vie quotidienne. L'information des jeunes a été confirmée en tant qu'enjeu majeur de cohésion sociale.

Par arrêté et décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 et en application de la loi énoncée ci-dessus, les données de la labélisation des structures « Information Jeunesse » ont été modifiées.

Les objectifs de ce nouveau label sont les suivants :

- Passer de critères quantitatifs centrés sur les structures à des critères qualitatifs centrés sur les usagers ;
- Renforcer l'ancrage territorial du Bureau Information Jeunesse ;
- Accompagner la transition numérique des structures Information Jeunesse ;
- Développer la participation des jeunes à la construction des politiques publiques qui les concernent.

Il vous est demandé d'approuver cette démarche de labélisation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce nouveau label Information Jeunesse. »

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales du 18 mars 2024,

Sur l'exposé qui précède.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Le conseil municipal approuve la démarche de labélisation « Information Jeunesse »

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer les documents relatifs au nouveau label « Information Jeunesse ».

Adopté à l'unanimité

Pour : 55

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 25 mars 2024
N° 092-219200128-20240321-137551-DE-1-1

Pour copie conforme,
le Maire,

